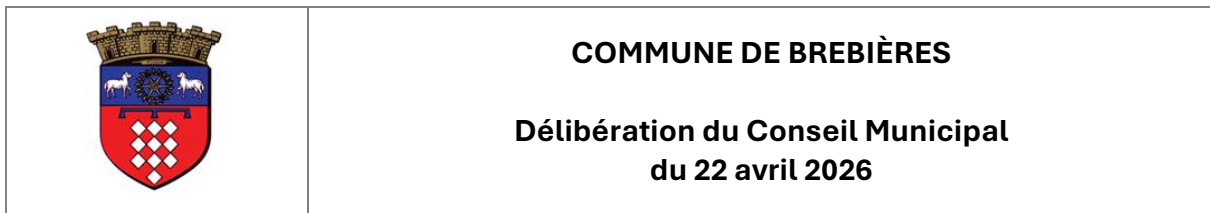


République Française  
Département du Pas-de-Calais – Arrondissement d'Arras – Canton de Brebières



**Liste des délibérations affichée et publiée sur internet le 23 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni salle Pierre Moreau – Place des Héros à Brebières, sous la présidence de Monsieur Lionel DAVID, Maire, en suite de convocation en date du seize avril deux mil vingt-six, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**PRESENTS** : M. DAVID Lionel, Maire, Président, M. HERBAUT Pierre, Mme DOUVRAIN Karine, M. DEPREZ Grégory, Mme BODNIEFSKI Marina, M. HANNEDOUCHE Bruno, Mme DEMABRE Caroline, M. TRIPLET Corentin, M. GOUBET René, Mme BEFVE Jacqueline, M. CARLIER Bernard, M. DUCARNE Philippe, M. DEMOULIN Bertrand, M. DANIELEWSKI David, Mme GIORGETTI Catherine, M. LOGEON Olivier, M. LEFEVRE Olivier, Mme DAMBRINE Bénédicte, Mme BIANCALANA Antonella, Mme DEPREZ Nathalie, M. LOBRY Frédéric, Mme MOLARD Caroline, Mme EVRARD Séverine, M. DEGELDER Mickaël, Mme FOULON-REGNIER Pascaline, Mme BREMARD Céline, Mme VASSE Océane, M. HAY Alexandre, Mme ALIEMART Stellina.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BODNIEFSKI Marina

**Membres en exercice** : 29  
**Quorum** : 15

**Présents** : 29  
**Votants** : 29

**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**

**1 – ORGANISATION DE L'EXECUTIF MUNICIPAL**

**1.1 – CREATION DE POSTES DE CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante que, conformément à la loi et au Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-18), il est possible pour le maire de déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à des conseillers municipaux.

Monsieur le Maire propose de créer sept postes de conseillers municipaux délégués pour les domaines suivants :

- La famille,
- Les commerces et le marché traditionnel,
- Le sport,
- Les associations,
- Les affaires militaires et patriotiques,
- La santé et les aînés,
- La jeunesse.

➞ Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres,

- POUR : 29
- CONTRE : 0
- ABSTENTION(S) : 0

**DÉCIDE** de créer sept postes de conseillers municipaux délégués.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,

**Lionel DAVID,**  
Maire.

**Marina BODNIEFSKI,**  
Secrétaire de séance.

Publiée le 30/4/2026  
Affichée le 30/4/2026

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le



ID : 062-216201731-20260422-DCM202613-DE

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, situé 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>